

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET  
LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DES  
DÉCHETS

Délibération : **04.2014.034**

Transmis en préfecture le :

**28 avril 2014**

Séance du : **24 avril 2014**

Compte-rendu affiché le **29 avril 2014**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **17 avril 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,  
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX,  
Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY,  
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON,  
Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole  
CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI,  
Evan CHEDAILLE (à partir du point 10), Thierry  
MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS, Evan CHEDAILLE  
(jusqu'au point 10)

Pouvoirs :

Agnès JAGET à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie  
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan CHEDAILLE à  
Yves CRUBELLIER (jusqu'au point 10)

Membres absents à la séance :

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Monsieur François VURPAS**

La Communauté urbaine de Lyon a assuré en 2012 aux 1 293 164 habitants, répartis sur 58 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport annuel 2012 est établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève de la Communauté urbaine de Lyon. Il est réalisé pour l'ensemble de ses communes. Présenté au Conseil de communauté, il fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres, à son conseil municipal.

Le 22 octobre 2012, la nouvelle organisation de collecte (2012-2017) voit le jour. En effet depuis cette date, la collecte des déchets sur Lyon et Villeurbanne est assurée uniquement par des prestataires privés. Sur les 56 commune périphériques, ce sont maintenant les agents du Grand Lyon qui assurent la collecte en régie.

Pour information en 2012, sur la commune de Saint-Genis-Laval, ont été collectés 231,1 kg d'ordures ménagères en moyenne par Saint-Genois pour les bacs gris (la moyenne de l'ensemble du Grand Lyon étant de 242,5 kg./hab). Par ailleurs, en ce qui concerne le tri sélectif (bac vert) ont été collectés 56,4 kg d'emballages triés par habitant contre 46,7 kg//hab en moyenne sur l'ensemble du Grand Lyon et 21,8 kg de verre en moyenne par Saint-Genois contre 19,4 kg sur l'ensemble du Grand Lyon. Dès lors, la qualité du tri de la commune est qualifiée de bonne.

Dans la continuité des autres années, la collecte des papiers lors du Téléthon 2012 a permis, grâce aux 43 communes dont Saint-Genis-Laval, mobilisées aux côtés du Grand Lyon et d'EcoFolio, de remettre un chèque de 25 000 € à l'association française contre les myopathies.

À Saint-Genis-Laval 5 tonnes ont été collectées (4 tonnes récoltées auprès des habitants place Jaboulay, 1 tonne récoltée auprès des services municipaux).

De même, la collecte du verre a permis de récupérer 25 053 tonnes et d'offrir 76 137 € à la ligue contre le cancer.

Avec le nouveau marché de collecte, le rôle et l'implication de chaque acteur ont été renforcés. Des incitations financières ont été intégrées au marché afin que chaque collecteur mette en place des actions visant à augmenter la valorisation matière.

Initialisée en juin 2009, la certification de l'Unité Traitement et Valorisation Énergétique Lyon sud a demandé l'engagement des équipes de propreté. Le 15 février 2012, l'usine a été certifiée ISO 14001.

Un exemplaire du rapport 2012 sur le prix et la qualité de ce service public est mis à disposition du public en mairie.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'information qui est faite du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur François VURPAS ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL PREND ACTE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,

**Le Maire,**

